



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ 2019047
RELATIF A L'UTILISATION, L'ASSISTANCE ET
MAINTENANCE DU PROGICIEL INCOVAR**

**DÉCISION N° DM-22-135
EN DATE DU 21 AVRIL 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n°19-015 du 09/01/2019 relative au marché de l'utilisation, l'assistance et maintenance du progiciel INCOVAR ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'une migration technique est essentielle au bon fonctionnement de la solution INCOVAR ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'accompagner les utilisateurs sur cette montée de version ;

CONSIDÉRANT le besoin de commander des prestations d'accompagnement sur site ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société INCOTEC SAS – 7 boulevard Gonthier d'Andernach – CS 40136 – 67404 illkirch, représentée par Monsieur André HENTZLER en qualité de Président, l'avenant n°2 du marché 2019047 relatif l'utilisation, l'assistance et maintenance du progiciel INCOVAR.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 5-B) par l'ajout de 2 lignes de prestations supplémentaires et d'augmenter le montant maximum du marché par période.

Le montant maximum du marché passe de 5 000.00 € HT à 20 000.00 € HT pour couvrir la dépense de la migration technique.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220421-lmc1H9570H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/04/2022
Date de Publication : 21/04/2022